Promotion de la flore menacée dans les vignobles

À l'heure actuelle, les vignobles font partie des habitats non aquatiques les plus menacés de Suisse. Une modification du mode d'exploitation par une subdivision des vignes en « voies fleuries » et en « voies destinées à l'exploitation » devrait permettre une gestion rationnelle tout en favorisant spécifiquement la présence de certaines espèces menacées.

Situation initiale

Les vignobles présentant une grande diversité végétale sont rares en Suisse alémanique. Ils sont en effet souvent dominés par des herbacées et comportent peu d'espèces de plantes, et ce, bien que leur exposition sud et leur histoire culturelle offrent des conditions idéales pour une flore variée. Une modification du mode d'exploitation est la condition sine qua non à l'établissement d'une flore viticole riche et variée. Les mesures actuelles de soutien mises en place par la Confédération, les cantons et d'autres organismes privés ne suffisent toutefois pas à préserver les espèces viticoles menacées. Les objectifs environnementaux pour l'agriculture ne sont donc pas encore atteints dans le domaine de la biodiversité.

Objectifs

Le présent projet vise à favoriser les espèces menacées dans les systèmes d'exploitation productifs afin de permettre aux peuplements végétaux existants de s'établir à long terme. L'objectif d'ici à la fin du projet est de trouver dans les



Photo de couverture: Le projet vise principalement à favoriser la présence de plantes à bulbes et d'espèces autochtones telles que la fumeterre officinale (voir photo) dans les vignes.

Source: Hanna Vydrzel, Agrofutura AG

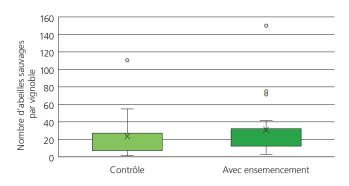
exploitations pilotes en moyenne 20 % d'espèces visées en plus et deux fois plus d'individus de celles-ci. Cet objectif devra être atteint sans que l'érosion n'augmente et sans que les pollinisateurs ne soient davantage confrontés aux produits phytosanitaires. Déterminer l'efficacité des mesures prises, la charge supplémentaire qu'elles représentent ainsi que leurs effets sur l'érosion et les pollinisateurs fait partie

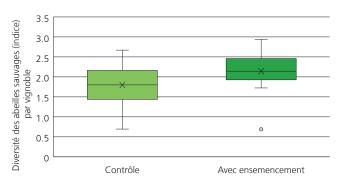
des principaux objectifs d'apprentissage. La présence et le rôle des plantes autochtones dans les vignobles feront en outre l'objet d'un suivi scientifique.

Mesures

Le projet a pour première priorité de favoriser la présence des plantes à bulbes et des espèces autochtones annuelles à l'aide de la mesure « Voies fleuries et voies destinées à l'exploitation sur sol nu ». La seconde priorité consiste à favoriser la présence de précieuses plantes de prairies à l'aide des mesures « Enherbement des voies fleuries et des voies destinées à l'exploitation pour des vignobles riches en espèces» et «Ourlets, murs et talus riches en espèces ». Les exploitations sont libres de choisir des mesures supplémentaires pour les espèces et vignobles particulièrement précieux, telles que des voies fleuries exclues d'une utilisation pour l'exploitation, l'élimination du produit de la fauche et du broyage, le maintien de gabions et de murs en pierres ouverts ou encore l'utilisation de tunnels de pulvérisation et de pulvérisateurs sur rangées.

Données clés	
Thème principal	Biodiversité dans les vignes, viticulture
Zone du projet	Cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Schaffhouse, de Berne et de Zurich
Responsables	Divers services des cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Schaffhouse, de Berne et de Zurich
Contacts	Rebekka Moser, moser@agrofutura.ch
Durée	2020-2025, Suivi de l'impact jusqu'en 2027
Financement	Coût total: CHF 2 336 442 Contribution OFAG: CHF 1 701 486





Graphique 1: à gauche l'abondance, à droit l'indice de Shannon des abeilles sauvages par vignoble dans les parcelles ensemencées et non ensemencées (contrôle).

Résultats intermédiaires après 3 ans: objectifs d'impact

Le projet est en cours. Malgré des difficultés initiales pour recruter des participants, l'objectif de participation a pu être atteint, avec 44 exploitations pilotes (deux exploitations en moyenne par région et 0,8 ha par exploitation). Lors du premier relevé, 3,8 espèces visées ont été identifiées en moyenne sur les surfaces M1 (voies fleuries et voies destinées à l'exploitation sur sol nu pour favoriser la présence de géophytes et d'espèces annuelles). Parmi les espèces visées, celles qui ont été le plus observées sont la mâche, le muscari à grappe et l'ornithogale en ombelle. Les relevés quant à la mesure M2 (enherbement des voies fleuries et des voies destinées à l'exploitation pour favoriser la présence de précieuses plantes de prairies dans les vignobles) ont commencé en différé en 2023, car il a fallu attendre que les espèces semées s'établissent.

Résultats intermédiaires après 3 ans: objectifs d'apprentissage

En 2022, des relevés d'insectes pollinisateurs et de fleurs au moyen de pièges et d'observations visuelles ont eu lieu sur neuf des paires de parcelles de vignes M2. Les données indiquent une grande disparité en ce qui concerne la présence de pollinisateurs et le spectre de fleurs. Considérée sur toutes les paires de parcelles et les deux relevés, la diversité des abeilles sauvages était nettement plus élevée dans les vignobles ensemencés que dans ceux qui étaient couverts d'une végétation spontanée (graphique 1). Les abeilles sauvages étaient en outre globalement plus nombreuses dans les parcelles ensemencées que dans les vignobles à la flore spontanée.

Des analyses statistiques permettront de définir dans quelle mesure on peut déjà identifier au cours de la première année les conséquences d'une exposition supplémentaire des abeilles sauvages aux produits phytosanitaires dans les parcelles ensemencées. On suppose des conséquences légères des fongicides, notamment sur le taux de réussite de la reproduction chez les pollinisateurs. Des analyses plus poussées seront nécessaires pour tirer des conclusions plus certaines.

Durant les deux à trois mois suivant l'ouverture du sol, en juin et en octobre, un suivi visuel de l'érosion a été effectué dans les voies de passage de vingt parcelles de vignes M1. Seules quelques voies de passage ouvertes ont montré des signes d'érosion. En 2022, le nombre restreint de jours de fortes précipitations et le travail très grossier du sol ont offert une bonne protection contre l'érosion. De nouvelles observations seront toutefois nécessaires ces deux prochaines années.

Perspectives jusqu'à la fin du projet

Les premiers relevés sur les surfaces M2 ont lieu en 2023 et 2024. L'un des défis sera de maintenir la motivation des vignerons participants jusqu'à la fin du projet. Il faudra également éviter dans la mesure du possible, grâce à la vulgarisation et aux explications, les erreurs de gestion, telles que la confusion des voies fleuries et des voies destinées à l'exploitation ou encore l'application incorrecte ou hors délai des mesures. La priorité sera également donnée à de nouvelles analyses concernant les abeilles sauvages et le risque potentiel de l'ensemencement pour celles-ci.